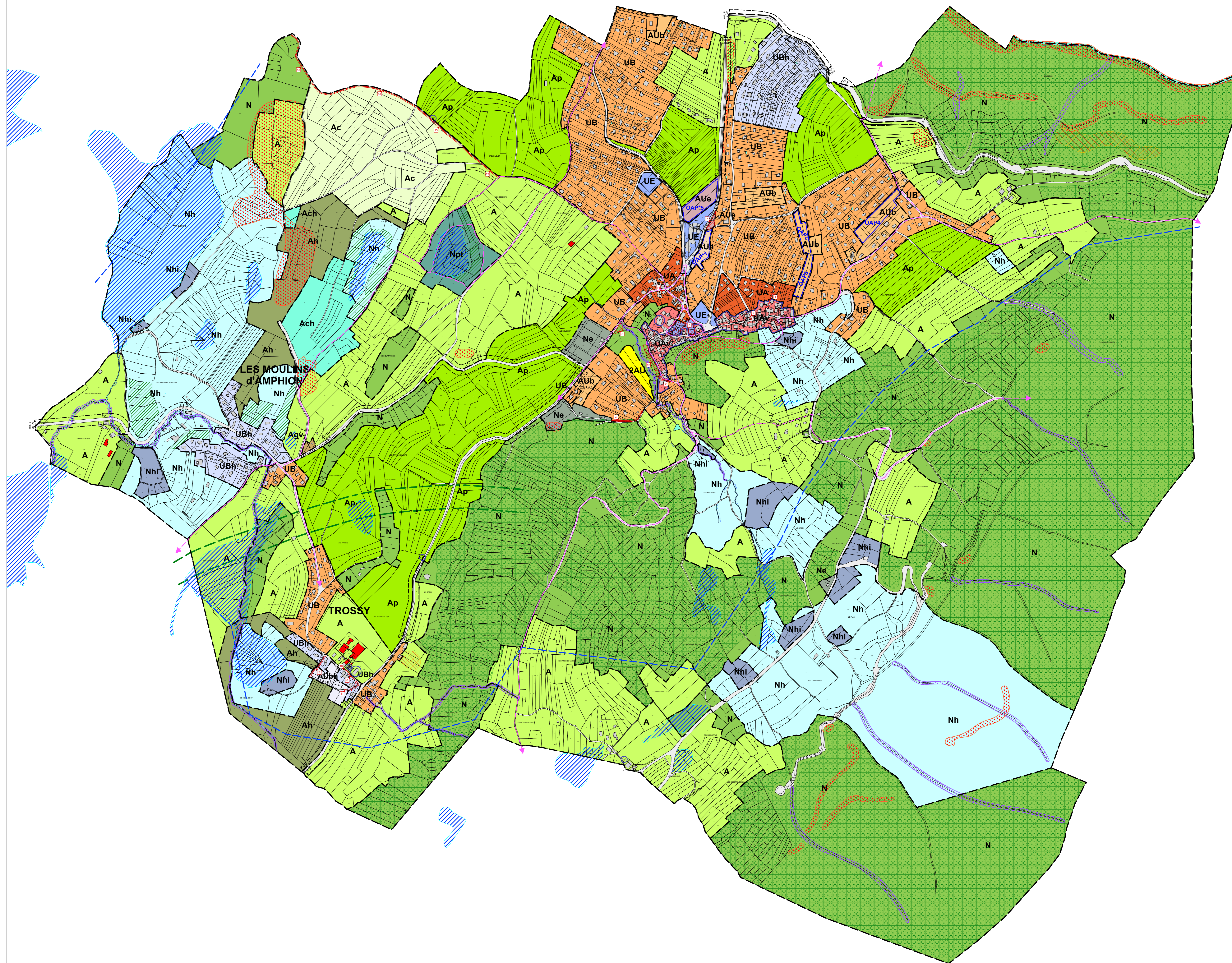
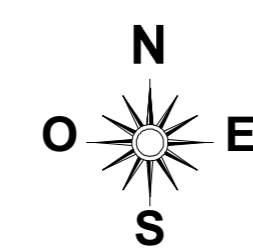


**ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

PLAN N° 3a PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

PHASE APPROBATION Octobre 2018 Ech : 1/5000°

DATE	PHASE	PROCEDURE	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération de Thonon Agglomération en date du 30/10/2018, approuvant l'élaboration du P.L.U. du Lyaud.
19/07/1999	Approbation	P.O.S.	
05/01/2015	Prescription	Elaboration P.L.U.	
30/10/2018	Approbation	Elaboration P.L.U.	



LEGENDE

<ul style="list-style-type: none"> Zone d'urbanisation de forte densité du centre historique Zone d'urbanisation de forte densité Zone d'urbanisation de moyenne densité Zone d'urbanisation de moyenne densité sur captage rapproché Zone d'urbanisation d'équipements publics et d'intérêt collectif Zone d'urbanisation future de forte densité, insuffisamment équipée Zone d'urbanisation future de moyenne densité, insuffisamment équipée Zone d'urbanisation future de moyenne densité, insuffisamment équipée sur captage rapproché Zone à urbaniser par décision du Conseil Municipal avec modification ou révision du P.L.U. et respect des destinations fixées au rapport de présentation si elles existent Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif, insuffisamment équipée Zone agricole Zone agricole paysagère Zone agricole sur captage rapproché Zone de la carrière Zone de la carrière sur captage rapproché Zone d'accueil des gens du voyage Zone naturelle et forestière Zone naturelle d'équipements publics et sportifs Zone naturelle de protection des captages, périmètre rapproché Zone naturelle de protection des captages, périmètre immédiat Zone naturelle de protection des zones humides touristiques et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1° du C.U. (Ne pas les représenter sur le plan) Zone humide repérée au titre de l'article L.151-23° du C.U. Bâtiments ou monuments repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U. (patrimoine) Emplacements réservés Bâtiments agricoles Corridor écologique terrestre (SCOT du Chablais) Recul par rapport à l'axe de la route départementale Secteur soumis à orientation d'aménagement (se reporter au cahier "Orientations d'aménagement") Secteur soumis à orientation d'aménagement avec emplacement réservé pour opération de mixité sociale (L.151-15° du C.U.) Cheminement piéton repéré au titre de l'article L.151-19° du C.U. <p>Aléas naturels : (se reporter ultérieurement à la carte des aléas naturels dans le dossier communal synthétique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aléas forts (craus tonnantelles) Aléas forts Aléas moyens <p>Permis de démolir : Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19° du code de l'urbanisme.</p> <p>Risque d'exposition au plomb : Classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.</p>
--	---

N° de référence	DESTINATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ou LONGUEUR	BENEFICIAIRE Collectivité ou Service Public
VOIRIES ET CHEMINEMENTS				
1	Élargissement du chemin des Derys	Chef-lieu	60 ml	Commune
2	Aménagement et sécurisation de la route de Prelaz	Route de Prelaz	57 ml	Commune
3	Élargissement du chemin du Voua du Chin	Trossy	94 ml	Commune
4	Élargissement du chemin des Trois Partieux	Les Partieux	126 ml	Commune
6	Élargissement de la route de Trossy et sécurisation	Trossy	35 ml	Commune
9	Aménagement et sécurisation carrefour chemin des Jardins et rue du Sainjhon	Chef-lieu	47 m²	Commune
10	Sécurisation route de Trossy	Trossy	24 ml	Commune
11	Élargissement chemin des Sources et sécurisation carrefour route de Trossy	Trossy	73 ml	Commune
13	Création d'un cheminement piéton de 3m de large après fin de l'exploitation et remise en état de la carrière	Route de l'Ermitage	960 ml	Commune
14	Sécurisation du carrefour du quart d'Avaux	Chef-lieu	25 m²	Commune
EQUIPEMENTS PUBLICS				
5	Aménagement d'un espace public végétalisé	Chef-lieu	2 856 m²	Commune
7	Aménagement d'un parking et espace vert d'entrée de ville	Chef-lieu	784 m²	Commune
8	Aménagement d'un parking	RD 35	557 m²	Commune
12	Aménagement d'un parking	Route des Catellins	787 m²	Commune